Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au Comité Technique Spécial Départemental du 27 avril 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CTSD est réuni aujourd'hui pour étudier les mesures de carte scolaire pour la rentrée prochaine. Le ministère a informé mardi 7 avril les organisations syndicales des dotations supplémentaires en postes dans le 1er degré : 1248 postes sont créés, la dotation nationale passe de +440 postes à +1688 postes.
Ces créations de postes confirment tout d'abord que la dotation initiale était largement insuffisante, comme l'avait noté **la FNEC-FP FO**. Il aura fallu la terrible crise sanitaire que nous traversons avec des milliers de morts, les scandales comme celui des masques, ... pour que le gouvernement rajoute quelques postes aux dotations académiques pour réduire le nombre de fermetures de classes dans un contexte où la colère est installée et monte dans la population qui en a assez de voir les services publics mis à mal.

Dans l'Aisne, ces nouvelles dotations voient le nombre de poste alloués passer de 13 suppressions à 5 postes supplémentaires, assouplissant les prévisions de fermetures.
Même si nous saluons cet effort, il ne répond toujours pas à notre demande d'annulation de toutes les fermetures dans le département. Les interrogations qui subsistent pour cette fin d'année doivent protéger les personnels et les élèves lors de la prochaine rentrée.

D'autre part, l'annonce de la réouverture progressive des écoles le 11 mai suscite la plus vive incompréhension et une forte inquiétude des personnels de l'Education Nationale, des parents d'élèves et des élus.

Si **la FNEC-FP FO** ne s'est pas associée à la lettre intersyndicale fixant des exigences pour la reprise, c'est que notre syndicat refuse clairement la réouverture des établissements scolaires. Nous estimons que l'annonce du président de la République le 13 avril de rouvrir les crèches, écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai, alors même que tous les lieux publics resteront fermés, est irresponsable, dangereuse, impossible. Comment éviter une nouvelle flambée épidémique quand près de 900.000 professeurs et 12 millions d'élèves seront rassemblés en classe, effectifs auxquels il faut ajouter tous les personnels d'éducation, d'administration, de direction, les personnels médico-sociaux, ainsi que les personnels territoriaux, amenés à se déplacer et à entrer en contact ? Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, dans les couloirs, de la sieste en maternelle, des repas collectifs, des internats, des transports. Comment comprendre les annonces du Ministre Blanquer, ces demi-groupes qui travailleraient soit en présentiel, soit en distanciel, soit en étude, soit en activité sportive ? les enseignants devraient-ils travailler 2 fois plus pour assurer de concert le présentiel et le distanciel ? les élèves en étude ou en activité sportive seraient sous la responsabilité de qui ? Nous refusons que l'école et nos vies soient la variable d'ajustement des besoins du MEDEF. C'est dans ce sens que nous avons lancé une pétition qui a d'ores et déjà passé le cap des 45000 signatures.

Dans ce contexte, la FNEC FP FO réitère ses exigences, à savoir :

- **L'annulation de toutes les fermetures de classe et l'ouverture dans toutes les écoles en fonction des besoins.**

- **Le dépistage systématique de tous les personnels et des élèves ;**
- **La mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires (équipements de protection à hauteur des besoins, désinfection totale des locaux, tests quotidiens…).**

C'est pour cela que nous faisons une proposition : nous demandons que les 3 vœux suivants soient soumis au vote du CTSD de l'Aisne :

1/"*Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CTSD de l'Aisne exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS. Le CTSD demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.*"

2/"*Considérant que la carrière des personnels ne saurait être impactée par la crise sanitaire actuelle, considérant que les fonctionnaires-stagiaires ont travaillé comme tous les personnels, faisant preuve comme tous les personnels d'un dévouement sans pareil, malgré les conditions et les incertitudes qui pèsent sur eux, le CTSD de l'Aisne demande que les titularisations de ces collègues soient prononcées en juillet, sans aucun retard au 1er septembre 2020.*"

3/"*Considérant que les masques chirurgicaux et les masques barrières ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le Code du Travail, le CTSD de l'Aisne demande la mise à disposition de tous les personnels amenés à fréquenter un service ou un établissement scolaire de masques FFP2.*